

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre 2025, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; GENETAY Stéphanie ; LE GOFF Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; VILLECROZE Philippe ;

Administrateurs excusés :

BOSCHER Marina; ECHEVEST Yannick; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; GOASDOUÉ Gérard; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; CROISSANT Guy; VAUTHIER Ophélie.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Administratifs présents :

M. MARTINET Julien ; Mme AUGÉ Nathalie

En exercice : 24

Présents : 9

Quorum : 13

Date d'envoi des convocations : 28 novembre 2025

- Conformément aux articles R-123-16 et R-123-17 du CASF précisant que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente,
- Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 18h00, soit :

9 membres présents sur les 25 en exercice,

La séance du Conseil d'administration du CIAS du jeudi 4 décembre 2025 n'a pu se tenir.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT et du CASF, le Conseil d'Administration du CIAS sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 18h15.

La Vice-présidente

Claudine GUILLOU

